

Fernand Baudhuin, La Belgique devant le plan Schuman (1951)

Légende: En 1951, Fernand Baudhuin, professeur d'économie à l'Université catholique de Louvain (UCL), décrit la position des milieux industriels et charbonniers de Belgique face à la future mise en oeuvre du plan Schuman.

Source: Nouvelle Revue de l'économie contemporaine. Numéro spécial: Le plan Schuman. dir. de publ. Dauphin-Meunier, Achille. 1951, n° 16-17. Paris.

Copyright: Tous droits de reproduction, de communication au public, d'adaptation, de distribution ou de rediffusion, via Internet, un réseau interne ou tout autre moyen, strictement réservés pour tous pays.

Les documents diffusés sur ce site sont la propriété exclusive de leurs auteurs ou ayants droit.

Les demandes d'autorisation sont à adresser aux auteurs ou ayants droit concernés.

Consultez également l'avertissement juridique et les conditions d'utilisation du site.

URL: http://www.cvce.eu/obj/fernand_baudhuin_la_belgique_devant_le_plan_schuman_1951-fr-1108fe36-a0ba-4ab3-823a-bcc88d166404.html

Date de dernière mise à jour: 06/09/2012

La Belgique devant le plan Schuman

Par M. Fernand Baudhuin

professeur à l'Université de Louvain

Les milieux gouvernementaux et industriels de Belgique ont accueilli l'idée du Plan Schuman avec surprise certes, car rien n'annonçait une telle suggestion, mais aussi avec un vif intérêt. De part et d'autre, on était persuadé de la nécessité d'une unification économique de l'Europe, et l'on admit rapidement qu'il était assez naturel que cette unification porte tout d'abord sur les grandes industries.

Première préoccupation.

Cependant, une première préoccupation apparaît dès le début.

Visiblement, le Plan avait une origine politique, puisqu'il visait, avant tout, à empêcher que la reconstitution de la puissance industrielle de l'Allemagne n'entraînât celle de sa puissance militaire. Or, il est déjà particulièrement difficile de résoudre les problèmes industriels lorsqu'on s'en tient aux seuls facteurs économiques ; y faire entrer des préoccupations politiques accroît indubitablement la difficulté des solutions.

Les prix des charbons belges.

D'autre part, il est bien connu que la Belgique offre manifestement un point faible. Si son industrie sidérurgique est actuellement bien équipée et raisonnablement efficace, il n'en va pas de même de l'industrie charbonnière, qui souffre présentement d'une part de difficultés d'exploitation dues au gisement, et d'autre part du niveau fort élevé de ses salaires. Ces difficultés ont été aggravées par le renouvellement insuffisant de son outillage depuis le début de la guerre.

Tout cela se concrétise dans le prix de ses charbons, qui pour la qualité industrielle la plus importante, celle des fines à coke, s'établit présentement à 650 francs, alors qu'elle n'est que de 450 francs environ en Allemagne, et plus bas encore en Angleterre et aux Etats-Unis.

Les milieux industriels n'étaient donc pas sans inquiétude, dans l'hypothèse où les charbonnages belges seraient exposés à la concurrence des mines du reste de l'Europe. Il faut noter cependant que la Belgique ne doit pas nécessairement mettre le prix de son charbon au même niveau que celui de l'Allemagne ou de l'Angleterre. Traditionnellement, le charbon a été plus cher ici qu'ailleurs. L'économie industrielle de la Belgique est donc capable de supporter un sur-prix qui est pour elle l'équivalent d'une prime d'assurance, pour les moments de pénurie.

Les délégués et les experts belges ont donc suivi l'évolution du Plan Schuman avec sympathie, mais aussi avec réserve. Cette dernière a été fortifiée au cours des derniers temps, par deux circonstances.

Deux facteurs d'inquiétudes.

Tout d'abord, la conjoncture industrielle, et principalement la conjoncture charbonnière, a fortement évolué depuis dix mois. Les promoteurs du plan Schuman semblent avoir surtout eu en vue un état de surproduction, qui effectivement était menaçant, lorsque le Plan a été déposé. Présentement, nous sommes plutôt dans une phase de pénurie, et la Belgique est fort satisfaite d'avoir gardé intacte toute sa capacité de production charbonnière. Celle-ci est pleinement utilisée et l'industrie belge achète un complément de combustible aux Etats-Unis, ce qui lui coûte extrêmement cher. Elle est donc heureuse que le Plan Schuman n'ait pas été en action depuis quelques années, ce qui l'aurait amenée vraisemblablement à abandonner les gisements moins favorisés, qu'elle exploite aujourd'hui et dont elle tire un supplément de production qui lui vient fort à point.

Le second fait qui a augmenté les réserves de la Belgique, réside dans le dirigisme qui semble devoir dominer le Plan Schuman. Les pouvoirs donnés à la « Haute Autorité » paraissent exorbitants et dangereux

pour le pays. On retrouve ici la trace de l'hostilité que la Belgique ressent à l'égard du dirigisme, et de sa méfiance traditionnelle envers l'intervention de l'Etat. Ce dernier lui-même n'est pas enclin à se charger d'une mission qui ne semble pas lui incomber de façon très nette.

D'après les projets actuellement connus, il subsisterait évidemment pour les pays faisant partie du Pool du charbon et de l'acier, une possibilité de recours, mais celui-ci ne pourrait avoir que des effets très limités. Il apparaît au surplus que dès que l'on a mis le doigt dans l'engrenage de la réglementation, le corps risque d'y passer tout entier. Par exemple, après avoir réglementé la production d'acier, il est à peu près fatal que le Pool s'étende à la transformation du métal, voire même à l'utilisation de celui-ci dans la construction mécanique.

L'industrie belge est habituée à un régime comportant une très grande souplesse, et s'accommodant mal des règlements administratifs. Le succès de l'expansion du pays peut être attribué dans une large mesure au fait que ses industriels ont su profiter de la plus mince des occasions qui se manifestent sur les marchés internationaux. On se demande s'il sera possible de continuer cette politique sous le régime administratif nécessairement lourd que devra comporter le Pool du charbon et de l'acier.

L'inquiétude est spécialement grande dans les milieux charbonniers, dont nous avons dit plus haut la position délicate. On estime que le prix moyen du charbon de toute espèce, qui est présentement d'environ 700 francs la tonne, devrait être abaissé à 500 francs, pour se trouver pratiquement à la parité du charbon allemand.

On professe cependant qu'avec ou sans Plan Schuman, l'industrie charbonnière belge devra abaisser notablement ses prix de revient. Ce mouvement est en cours, car la production par ouvrier et par jour est passée depuis un an de 680 à 750 kilos. Un nouveau progrès est escompté. Mais parallèlement, la hausse des salaires a repris, si bien que l'écart avec les coûts de production étrangers ne se réduit que faiblement.

D'un autre côté, on ne voit pas comment, même en augmentant le rendement ouvrier dans toute la mesure qui est humainement possible, on pourrait réduire d'un tiers le prix des charbons industriels, ce qui serait nécessaire. Même l'abandon de mines marginales ne paraît pas pouvoir y conduire. Certains songent peut-être à un changement dans les parités monétaires. Mais indépendamment de toutes les objections que cette manœuvre suscite, on doit observer qu'elle ne s'indiquerait en Belgique que pour le charbon. Les autres industries supportent sans inconvénients majeurs le niveau de salaires élevé qui est présentement en vigueur dans le pays.

Garanties et aménagements nécessaires.

Ainsi qu'on le voit, le Plan Schuman suscite des appréhensions en Belgique, mais cependant on est décidé à en tenter l'expérience, pourvu que des garanties essentielles soient laissées aux pays participants. Ces garanties sont nécessaires pour que le Parlement belge ratifie le Plan tel qu'il est sorti des mains des experts, qui viennent de le parapher.

On a la conviction par ailleurs qu'un tel plan ne pourrait pas aboutir à la ruine d'un secteur important de l'économie d'un des pays participants. Le Plan Schuman ne fonctionnera, croit-on, que s'il comporte les aménagements nécessaires, et que si d'autre part il est servi dans une mesure raisonnable par les événements. Sa mise en route devra donc, croit-on, être graduelle, et elle devra se poursuivre à une allure dépendant des circonstances internationales.

L'attitude de la Belgique est d'ailleurs basée sur certaines expériences, dont les unes se sont poursuivies d'une façon inespérée, pendant que d'autres devaient être abandonnées pour des motifs imprévisibles. En ce domaine, comme aussi dans la question du Benelux, les partis pris doivent être bannis, et il faut savoir prendre certains risques, pourvu que ceux-ci soient mesurés, ou « calculés », comme disent les Américains.

Quant au reste, en dépit des réserves que nous venons d'indiquer, la Belgique souhaite vivement que l'on puisse par ce moyen s'avancer réellement sur le chemin d'une unification européenne dont elle attend les meilleurs résultats, et à laquelle elle est décidée à collaborer dans toute la mesure de ses forces.

